

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX

(1 exemplaire à adresser à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe dès que l'installation est en place et **surtout avant de la recouvrir** indépendamment de l'état d'avancement des travaux concernant l'habitation).

A nous joindre avec : le justificatif du volume de la fosse (facture ou bon de livraison)

Je soussigné(e), NOM, Prénom :

Adresse :

.....

Certifie que les travaux d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif mis en place dans ma propriété sont terminés.

Adresse de la propriété :

.....

Entrepreneur ayant installé le dispositif d'assainissement :

.....

Les regards des différents appareils sont apparents.

Les tampons de visite des fosses, dégraisseurs et regards sont au niveau du sol fini.

Les installations électriques sont raccordées.

L'habitation devra être accessible afin de pouvoir réaliser des tests d'écoulement sur l'ensemble des évacuations d'eaux usées.

**Le demandeur, ou son représentant s'engage à régler le coût du contrôle, soit 163 € TTC pour 2024.
Le règlement sera à effectuer à réception de la facture qui vous sera adressée ultérieurement.**

Le contrôle de l'installation peut donc être effectué.

Fait à Le,

Signature

Service Assainissement

103 rue Charles Darwin

BP 70004

49125 Tiercé

☎ 02 52 75 05 05 ✉ : assainissement@ccals.fr